

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 428 Jeudi 09 Septembre 2021 – Distanciel

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

**Membre Excusé :**

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

<b>SUIVI</b>	
1. Agenda - calendrier du BEX	Prochain BEx : Le jeudi 23 septembre, en distanciel à 18 h 30, le jeudi 21 octobre à 18 h 30, le mercredi 10 novembre à 18 h 30, Conseil Fédéral le samedi 13 novembre de 9 h 00 à 16 h 00 à Vaires-Sur-Marne, Conseil des Territoires et du développement les 27 et 28 novembre
2. Demande d’Affiliation de Kayak Alternatif de Vaires-Sur-Marne	<p>Kayak Alternatif de Vaires-Sur-Marne est une association loi 1901 créée en janvier 2021. La structure est située à Vaires-sur-Marne (77). Issue de la scission du club nautique de Vaires-sur-Marne qui regroupait la section voile et la section kayak, ce nouveau club a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et développer la pratique du Canoë Kayak et disciplines associées,</li> <li>• Contribuer à la protection de l’environnement,</li> <li>• Proposer une prestation touristique de Canoë Kayak,</li> <li>• Développer un lieu de vie et de convivialité en bord de Marne où l’on peut bricoler, se réunir, jardiner et organiser des évènements en lien avec notre pratique sportive,</li> <li>• Faire découvrir le patrimoine culturel et naturel des environs et bien au-delà.</li> </ul> <p>La structure propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En eau calme : de la randonnée.</li> <li>➤ En eau vive : de la randonnée, du raft, du kayak de haute rivière.</li> <li>➤ En mer : randonnée</li> </ul> <p>Validation du CRCK et des services,</p> <p>→ Validation de cette affiliation par le BEx</p>
3. Demande d’Affiliation de Manava A’Alo	<p>Manava A’Alo est une association loi 1901 créée en janvier 2019. La structure est située à Gahi (Wallis).</p> <p>Le club a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiquer et promouvoir le va’a sur Wallis</li> </ul> <p>La structure propose une pratique en mer de Va’a.</p> <p>Motivation de la demande : « La pratique du Va’a est un élément déterminant en matière de santé et de bien-être pour toutes et tous, tout au long de la vie et quel</p>

	<p>que soit l'état de santé. Notre association sportive est très jeune et très dynamique dans la pratique du Va'a. Nous sommes constitués de parents ainsi que de nos enfants. C'est pourquoi, nous tenons d'être affiliés à la FFCK pour le développement de notre passion et de la relation humaine qui nous anime ».</p> <p><b>Avis CRCK :</b> Avis favorable  <b>Avis du service :</b> Avis favorable, sous réserve de modifications importantes des statuts à nous retourner dans les 2 mois.</p> <p>→ Validation de cette affiliation par le BEx</p>
<p>4. Agrément de la Structure Pyrène</p>	<p>Pyrène Rafting est une association créée en décembre 1995. La structure est située à Axat (11).          Son objet est la création d'emplois liés au tourisme dans la haute vallée de l'Aude, par la promotion et la pratique d'activités sportives et de découverte.          La structure propose en eau vive, du raft, canoraft, air boat et de la nage en eau vive. Des multi-activités nautiques sont organisées. La structure propose également de la course d'orientation, du canyoning, de l'escalade, de la via ferrata.</p> <p><b>Avis CRCK :</b> Avis favorable. Structure connue qui participe à la vie de la Vallée et aux actions du comité régional.  <b>Avis du service :</b> Avis favorable</p> <p>→ Validation de cet agrément par le BEx</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Fonds d'aide à la création Etoile Auxonnaise</p>	<p>Le CK ETOILE AUXONNAISE (2106) est un club qui a été affilié jusqu'en 2012. Pendant 9 ans, ce club a fermé ses portes et une nouvelle équipe repart en 2021, pour lui redonner ses lettres de noblesse (cf. projet associatif 2021-2023).          Au 9/09/2021, ils ont 28 licences annuelles.</p> <p>Le Règlement intérieur précise que l'affiliation fédérale est à réactiver tous les ans. Le défaut de paiement de la cotisation fédérale annuelle ou de production des pièces relatives à la réactivation des contrats de membre affilié, entraîne la perte de qualité de membre actif. Pour les membres affiliés, cette mesure prend effet à compter du 1er avril de l'année « N+1 » de la dernière affiliation et ce, jusqu'au 31 décembre de l'année « N+1 ». La structure est alors placée en situation dite « inactive » et n'a plus accès aux services fédéraux. A défaut de réactivation de son affiliation ou de son agrément entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année « N+2 », la structure est ensuite placée en situation dite de « sommeil ».</p> <p>A défaut de respect de son contrat d'affiliation ou d'agrément et à défaut de réactivation de son affiliation ou de son agrément à partir du 1<sup>er</sup> janvier « N+3 », la structure est radiée de la liste des membres affiliés ou agréés sur décision du Bureau Exécutif de la Fédération. La radiation de la structure entraîne l'interdiction d'utilisation de toutes données et références fédérales et l'obligation de restitution des supports fournis.</p> <p>Dans le cas présent, le Club Etoile Auxonnaise était radié et peut donc être recréé.</p>

**Les pratiques du club et les objectifs prioritaires :**

Pratique loisir, sport adulte et course en ligne notamment.

**Aide CRCK et CDCK**

CRCK		CDCK
Aide financière directe	500 €	500 €
Aide dotation de matériel		Prêt de matériel de navigation et remorque d'une valeur de 6 000 € environ
<b>TOTAL</b>	<b>500 €</b>	<b>6 500 €</b>

**AVIS CDCK :** Avis favorable. Bonne motivation pour remonter le club avec les aides de plusieurs personnes, de l'Etoile Auxonnaise et de la mairie avec la mise à disposition d'un local avec sanitaires.

**AVIS CRCK :** avis favorable. Le président, ancien kayakiste du club, a une réelle volonté de relancer le club. La municipalité a mis à disposition de ce projet un bâtiment très fonctionnel avec des vestiaires et sanitaires, un club house, un local pour le stockage du matériel. Le bâtiment est situé à quelques dizaines de mètres du point d'embarquement. Le club a été doté de gilets d'aide à la flottabilité neufs par l'étoile auxonnaise. Il a récupéré des bateaux dédiés aux jeunes afin de développer son école de pagaie.

Ce club dispose de tous les éléments pour se développer.

**AVIS DU SERVICE :** Nous émettons un avis favorable devant la qualité du projet associatif produit et les éléments avancés par le président.

→ Validation d'une aide à la création par le BEx.

2. 1ère campagne CLUB PAGAIE SANTE : reconnaissance de neuf "Clubs Pagaie Santé"

Un appel à candidature a été effectué fin juin, pour permettre à un Club de déposer un dossier de candidature au Label Pagaie Santé. 15 dossiers ont été déposés sachant que les critères pour être éligibles ont été définis et validés par le BEx.

La recevabilité du dossier nécessite que la structure soit adhérente à la FFCK et qu'elle dispose d'un éducateur Pagaie Santé reconnu par la Commission (soit auprès d'une ARS, soit après avoir validé la formation fédérale Educateur Pagaie Santé). De plus, une Charte est à signer avec plusieurs points de contrôle, sur la mise en place de l'activité au sein de la structure. Ces points sont :

- Le Projet Pagaie Santé® de la Structure,
- La mise en place de l'accueil pour première fois des pratiquants,
- Le suivi individualisé des pratiquants,
- Le calendrier des activités encadrées,
- Les aménagements des locaux adaptés aux pratiquants,
- Les aménagements adaptés des points d'embarquement aux pratiquants,
- Le matériel de navigation,
- L'approche pédagogique,
- L'intégration à un dispositif sport santé,
- La valorisation de l'activité Pagaie Santé.

	<p>Neuf Clubs ont été validés sur le respect de la Charte. Il s'agit des Clubs de la MJC Maison pour tous de Romilly sur Seine (1003), du Canoë-Kayak Club de Pont-Réan (3501), de Cesson-Sévigné Canoë Kayak Les Poissons Volants (3522), de l'Amicale Laïque Toul Canoë Kayak (5414), du Lanester Canoë Kayak Club (5643), de l'Association de Plein Air Colmar Horbourg Wihr (6803), de Vitalité Pagaies en Saône (7014), de l'Association Sportive Mantaise Section Canoë Kayak (7803) et du Billancourt Athletic Club Canoë Kayak-Sèvres-Issy (9202).</p> <p>Quatre autres structures devront apporter quelques éléments complémentaires pour leur activité.</p> <p>→ Validation de ces neuf premiers Labels par le BEx.</p>
<p>3. Compte-rendu de la réunion de la commission pagaie-santé du vendredi 04 juin 2021</p>	<p>Le Compte rendu de la réunion de la Commission Pagaie Santé en date du 4 juin 2021 est proposé à la validation du BEx.</p> <p>Les points à l'ordre du jour étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation d'une Manifestation Pagaie Santé au Calendrier national,</li> <li>• La procédure de reconnaissance des activités PS au sein des structures fédérales,</li> <li>• Le déploiement de la campagne Pagaie Santé,</li> <li>• L'intégration du programme de la commission pagaie santé pour l'olympiade 2020-2024 au sein du plan de développement fédéral,</li> <li>• Information et avancées des Fiches « pathologies et sports de pagaie »,</li> <li>• Le guide de manifestation fédérale PS en préparation.</li> </ul> <p>→ Validation de ce compte-rendu par le BEx.</p>

<b>ETUDES du BUREAU EXECUTIF</b>	
<p>1. Encadrement des Equipes de France</p>	<p>Dans le cadre du bilan de l'olympiade 2016-2021 lancé depuis le printemps 2020, il a été décidé d'engager une revue générale des staffs.</p> <p>Concernant le slalom, les candidatures et les entretiens se sont déroulés avant les JOP. Pour le sprint, l'appel à candidature a été lancé juste après les JOP et les entretiens viennent de se terminer.</p> <p>L'ensemble des staffs sera finalisé dans le cadre de la préfiguration de la direction de la performance confiée à Rémy Gaspard. Un temps bilan avec l'ANS est programmé prochainement. À la suite de ces différents temps, nous officialiserons à la fois notre organisation et notre vision stratégique tournées vers le collectif et la performance.</p>
<p>2. Suivi Olympique et Paralympique</p>	<p>L'ensemble des membres de l'Equipe de France a été reçu en entretien, par le Président Fédéral. L'objectif est de faire un bilan et des préconisations sur la politique sportive fédérale. Il reste à faire les entretiens pour le Para canoë, avant de clore ce bilan.</p>

<p>3. Règlement Slalom Extrême</p>	<p>Des propositions de modifications ont été formulées pour le Slalom Extrême. L'annexe Slalom Extrême a été validée le 12 juillet 2021. A la suite du Championnat de France, des demandes de modification sont proposées sachant que des Open sont proposées, en 2021 et 2022. Certaines modifications remettraient en cause les Règles Générales. Il semblerait que les Slalomeurs ne sont pas tous intéressés par le slalom extrême mais par contre, des poloïstes, des descendeurs, des pratiquants de la haute rivière et même de sprint sont intéressés par cette nouvelle pratique. Vouloir mettre des grilles sur un casque CE nécessite un contrôle du constructeur (percer un trou dans un casque supprime la norme CE).</p> <p>Le BEx demande à ce qu'il n'y ait pas de modification des règles générales ni des règles particulières pour 2022. Il autorise l'ouverture de courses Open sous la responsabilité du CT Référent et la reconstruction d'une annexe 2022 à transmettre au BEx, avant fin décembre. Les Règlements Sportifs seront modifiés pour 2023 avec modifications des règles générales en automne 2021, validation en janvier par le Conseil Fédéral, proposition des Règles Particulières à chaque discipline au premier semestre 2022 et les nouvelles annexes avant la fin novembre 2022. Pour cela, des Etats Généraux de nos disciplines sont prévues.</p>
------------------------------------	---

<p align="center"><b>INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF</b></p>	
<p>1. Statuts CDCK et CRCK</p>	<p>Plusieurs groupes de travail ont œuvré les Statuts Types des Organes Déconcentrés de la FFCK, en prenant en compte les évolutions du Code du Sport, la réforme des licences fédérales. Les documents des Statuts Types CDCK et CRCK seront validés par le prochain BEx du 23 septembre 2021. Ils seront ensuite transmis aux Organes déconcentrés de la Fédération.</p>
<p>2. Licences</p>	<p>Un état des licences a été effectué au 31 Août avec un total de 26 908 cartes annuelles, 2 759 cartes « trois mois » et 202 053 cartes « un jour ». Le nombre de Licences Canoë Plus était de 24 910 au 31 août 2020 et le nombre de titres temporaires Tempo, de 252 560 à la même date. Le Bureau Exécutif remercie toutes les instances et toutes les structures pour avoir accepté la mise en place de cette réforme des titres et plus particulièrement les cartes « un jour » nécessitant d'inscrire les noms, prénoms, dates de naissance et adresses mail des pratiquants. Le résultat peut laisser présager que le nombre de licenciés en fin d'année puisse atteindre les 250 000 licences. C'est une belle réussite obtenue par toutes les structures qui ont accepté ces changements. Merci aux dirigeants, aux permanents et à tous les bénévoles qui ont permis cette prise en compte. Des outils de simplification pour l'intégration de ces données seront proposés dans un avenir proche. Il est rappelé que l'obligation de 100 titres Tempo pour tous les clubs a été supprimée mais ceci impose à tous les Clubs de prendre une carte pour chaque pratiquant.</p> <p>Le BEx demande aux services, de faire un état pour le 30 septembre, des cartes un jour et des licences en général, par région qui sera transmise à chaque CRCK concerné.</p>
<p>3. Maison du CK</p>	<p>Deux réunions ont eu lieu avec la Mairie de Vaires-Sur-Marne sur la question de la convention de partenariat entre la FFCK et la Ville et sur le terrain et la prise en</p>

charge des frais de dépollution, d'évacuation des terres excédentaires, de viabilisation notamment. Un accord a été trouvé permettant de signer l'acte authentique de vente au 30 septembre, ce qui nous permet de conserver le rétroplanning envisagé pour une livraison au dernier trimestre 2023.

Pour la Maison du Canoë Kayak, les sujets avancent en particulier sur le choix des couleurs et matériaux en intérieur et sur la démarche "Végétal Local" pour la végétation. Sur le dossier de la géothermie, une étude technique et financière a été demandée pour étudier la faisabilité d'une solution de pompe à chaleur air-eau.

Une aide de l'ADEME pourrait être obtenue.

Pour Joinville, la signature prévue au 28 juillet, a été retardée et les démarches sont en cours de finalisation.

Fin du BEX à 21 h 10

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral